



## Conseil municipal du 28 novembre 2018

### COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Plougonven, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon Le Cousse, Maire.

**Etaient présents** : Yvon LE COUSSE, Bernadette AUFFRET, Benoît BUFFETEAU, José GUEVEL, Michel PRIGENT, Yolande de TERNAY, Laurent THEPAULT, Sophie HERAULT, André LARHER, Sterenn ROPARS, Céline MAHE, Françoise VINARD, Raymond LE CAM, Jean-Luc DAFFNIET, Micheline QUEÏNNEC, André PRIGENT, Fabienne LE CAM, Marie-Christine KERVARREC, Gérard LE BAUT.

**Procurations** : Ronan GUERNIC à Gérard LE BAUT, Georges BECHU à Jean-Luc DAFFNIET, Annie PORZIER à Yvon LE COUSSE

**Excusé** : Roland SEITE

#### Fondation du Patrimoine : adhésions et convention

Une association a été créée pour animer la campagne de mécénat populaire, le temps du chantier de restauration de l'église Saint Yves. Une convention sera signée en ce sens entre la commune, l'association et la Fondation du patrimoine.

**A la majorité (1 abstention)**, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine et à l'association pour la restauration de l'église dont elle sera membre d'honneur. Benoît Buffeteau a par ailleurs été désigné comme représentation du Conseil auprès de l'association.

#### SDEF : rapport d'activité 2017.

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère (SDEF) a été communiqué au Conseil municipal.

#### Finances

##### **Souscription d'un emprunt**

**A la majorité (5 abstentions)**, le Conseil municipal a approuvé la souscription d'un emprunt de 520 000 € auprès du Crédit agricole. Ce prêt, prévu au budget primitif 2018, servira à financer le programme des investissements en cours.

##### **Tarifs : Activités dans la salle du Kermeur**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal décide valider l'avis de la Commission « Finances », à savoir, un tarif annuel de 52 € pour la mise à disposition de la salle du Kermeur. Des cours de modelage de terre y seront proposés par une artiste céramiste de la commune.

##### **Budget commune : décisions modificatives**

**A la majorité (5 abstentions)**, les élus ont validé deux décisions modificatives préalablement évoquées en commission finances. Il s'agit de réaffecter des crédits non utilisés, en fonctionnement (15 000 €) et en investissement 50 000 €).

### **Remboursement d'un prêt d'honneur**

Les Conseil municipal a validé la demande d'un étudiant bénéficiaire d'un prêt d'honneur pour un stage d'étude à l'étranger, sollicitant une report d'un an du remboursement de ce prêt.

### **Immobilier**

### **Parcelle AC n°349 du lotissement de Ker Etienne**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal constate la désaffectation de la parcelle AC n°349 du lotissement de Ker Etienne et approuve son déclassement pour la faire entrer dans le domaine privé de la commune. Ceci acté, il est également décidé d'accéder à la demande des propriétaires de la parcelle voisine qui souhaitent l'acquérir. Le prix de vente a été fixé à 20 € le m<sup>2</sup>, les différents frais étant à la charge des acquéreurs.

## **Régularisation foncière à la Croix de Pierre**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal approuve la régularisation du statut de la parcelle WK n°20 (20 m<sup>2</sup>). Celle-ci avait été cédée en 1977 à la commune de Plougouven afin de modifier et sécuriser le carrefour de la RD9 et de la route communale conduisant à Saint-Eutrope. La commune prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à cette régularisation.

## **Acquisition des parcelles AH n°213 et AE n°59 à Kergollot**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées sections AH n°213 (8 312 m<sup>2</sup>) et AE n°59 (3 462 m<sup>2</sup>) pour un montant global de 47 790 €. Celles-ci sont idéalement situées à proximité du bourg, de l'école, des commerces et services pour y créer un lotissement à caractère paysager. Les études architecturales et d'urbanisme pourraient être engagées dans le courant de l'année 2019.

### **Valorisation des certificats d'économie d'énergie**

Le dispositif consistant à regrouper les demandes de CEE TEPCv des communes concernées adhérentes du Parc d'Armorique a été approuvé **à l'unanimité**.

Les travaux de rénovation de bâtiments, réalisés avant le 31 décembre 2018, sont susceptibles d'être éligibles à ce dispositif. Le choix de la société Teksial comme structure délégitrice est également validé.

### **Commission de contrôle pour le répertoire électoral unique (REU)**

La loi du 1<sup>er</sup> août 2016 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un répertoire électoral unique (REU). Cette réforme entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et renforce les pouvoirs du Maire qui devient compétent pour contrôler et inscrire les électeurs sur les listes électorales, et ce, tout au long de l'année.

A compter du 10 janvier 2018, la commission administrative de révision des listes électorales sera remplacée par une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formés par les électeurs.

Le maire proposera à Monsieur le préfet que Gérard Le Baut, André Prigent, Françoise Vinard, Sterenn Ropars et Raymond Le Cam soient membres titulaires de cette commission.

### **Colorisation de petits calvaires non classés dans le bourg**

Conformément à l'avis de la Commission « Communication et Culture », le Conseil municipal a approuvé **à l'unanimité** le projet de colorisation de trois petits calvaires non classés.

Comme à Plougastel Daoulas, qui a été la première commune à coloriser de petits calvaires en suivant les préceptes d'une étude financée par la DRAC, le coût de la colorisation (11 500 €) sera pris en charge par l'association des sept calvaires monumentaux de Bretagne. La commune aurait à sa charge le nettoyage préalable des calvaires.

Les calvaires ainsi colorisés permettront d'élargir l'offre des sites attractifs de la commune au moment où des travaux vont être entrepris pour la restauration de l'église et. Ils deviendront des points remarquables de l'itinéraire touristique dont l'idée a émergé dans le cadre de la démarche de la revitalisation du bourg.